

Communication « Ordures Ménagères » - septembre 2020.

Madame, Monsieur,

J'ai souhaité à travers la présente note vous transmettre quelques informations concernant l'évolution du dispositif ordures ménagères sur notre village.

Dans le courant du mois de septembre, les différents points de collecte vont être réaménagés afin de rendre plus pratique l'accès aux différents containers qui les composent.

Ces points de collecte seront maintenus à raison de trois zones par village. En conséquence, les points de collecte rassemblant uniquement des containers à déchets ultimes (containers verts) seront supprimés. En effet, les nouvelles consignes de tri nous engagent à « produire » autant de déchets recyclables (containers jaunes) que de déchets ultimes. Il est donc nécessaire que nos points de collecte puissent rassembler à la fois des containers verts et des containers jaunes.

Dans les mois qui viennent, nous serons vigilants à ce que la Communauté des Communes nous permette de maintenir ce dispositif « containers » et ne passe pas à un dispositif « colonnes » qui verrait le passage à un point de collecte unique par village (comme pour le verre).

Dans le même temps, nous travaillons à la mise en place d'un ramassage en « porte à porte » des ordures ménagères pour les personnes âgées résidentes à l'année, dépendantes, isolées, non véhiculées et qui rencontrent donc des difficultés pour se déplacer jusqu'aux points de collecte établis.

Ce ramassage, réalisé par les agents techniques de la commune, est inédit sur notre zone géographique et vient en compensation partielle de la diminution des services proposés par la Communauté des Communes des Pyrénées Audoises.

Il s'agit là d'un service solidaire que nous ne pouvons malheureusement pas ouvrir à tous car, quoi qu'il en soit, il représentera un coût humain et financier supplémentaire pour la commune. Nous tenons d'ailleurs à nous excuser au préalable envers les personnes qui pourraient être demandeuses mais qui ne verraient pas leur demande acceptée. Nous savons pouvoir compter aussi sur votre sens du respect et de l'honnêteté qui fera que ces demandes seront limitées et raisonnables.

Travailler et communiquer sur la problématique des ordures ménagères n'est pas chose aisée tant le sujet reste sensible dans notre quotidien de par la forte augmentation du coût de « la redevance déchets et assimilés » associée à la baisse régulière des services proposés.

Pour mettre en avant ce que la commune de Roquefort de Sault réalise dans ce domaine, la norme voudrait que nous n'intervenions à aucun moment sur les ordures ménagères. Cette compétence appartient à la Communauté des Communes et non aux communes. C'est à dire que ce que nous réalisons, nous le payons deux fois : par le paiement des redevances individuelles à la Communauté des Communes et part le coût humain et financier pour la commune.

- mise en place et aménagement des points de collecte (projet « cœur du village »)
- nettoyage des containers (1 fois par mois en été, en plus des nettoyages annuels)
- ramassage en porte à porte à venir pour une catégorie de personnes

C'est en ce sens que nous sommes contraints de réaliser des interventions efficaces mais aussi simples et limitées (A titre d'exemple, certaines communes refusent de procéder au nettoyage de leurs containers car ce n'est pas de leur compétence. Tant pis pour les nuisances occasionnées... Mais ces communes sont dans leur droit).

En ce qui concerne le système général, la collecte des ordures ménagères est assurée par la Communauté des Communes et le traitement par le Covaldem pour l'ensemble du département.

En plus des décisions matérielles et budgétaires décidées par la Communauté des Communes, les règles de taxation sont fixées par l'État avec notamment la taxe générale sur les activités polluantes (taxe sur les déchets ultimes qui sont enfouis à Narbonne ou incinérés hors département).

L'extension des consignes de tri permet de récupérer de plus en plus de matières recyclables dans l'usine du Covaldem à Carcassonne. Ce traitement a aussi un coût....mais inférieur à celui du traitement des déchets ultimes. Je pourrai donc simplifier avec humour en disant que : plus on trie, plus on paie, mais moins on paie cher....en terme de taxes, pas de collecte.

A notre niveau, en tant que particulier ou commune, il est donc essentiel de respecter au mieux les consignes de tri, rationaliser la collecte, traiter sur place les déchets verts et participer au difficile défi du « consommer mieux ».

Vous pouvez compter sur nous pour faire au mieux dans la gestion de ce dossier social, mais nous comptons aussi sur vous pour nous y aider par votre compréhension et votre sérieux.

Me tenant à votre disposition pour aborder cette thématique,

Cordialement,

Benoit OLIVE
Maire de Roquefort de Sault.